

PLAN D'ACTION

203P-2093

Actions proposées suite au rapport KPMG / SECOR sur les dépenses supplémentaires

Pistes d'optimisation reliées à une meilleure planification des travaux

RECOMMANDATIONS	ACTIONS PROPOSÉES	Projets < 5 M\$	Projets 5-50 M\$	Projets >50 M\$	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE (collaborateurs principaux)	
RECOMMANDATIONS 1. Identifier et confirmer les besoins tôt dans le processus de planification 2. Améliorer la qualité des biens livrables relatifs à la planification et à la conception des travaux 3. Assurer une meilleure utilisation des outils d'analyse de risques	1.1 Introduction d'étapes de validation des besoins du client au cours du processus de planification d'un projet ⇒ Détermination des étapes ⇒ Instauration de la règle dans le SMQ	✓	✓	✓	31 décembre 2014 (>50M\$) 30 avril 2015 (5-50M\$) 31 décembre 2015 (<5M\$)	DEGP	
	1.2 Application systématique d'une gestion des risques au cours du processus de planification d'un projet ⇒ Développement des outils de travail ⇒ Instauration de la règle dans le SMQ			✓	✓	31 décembre 2014 (>50M\$) 30 avril 2015 (5-50M\$)	DEGP (DPAF-DAJ)
	1.3 Développement de plans de surveillance des travaux adaptés aux différents projets ⇒ Développement d'un gabarit pour chacun des trois plans de surveillance possibles (standard, accrue, en résidence) ⇒ Instauration de la règle dans le SMQ			✓	✓	31 décembre 2014 (>50M\$) 30 avril 2015 (5-50M\$)	DEGP (DGP)

PLAN D'ACTION

Actions proposées suite au rapport KPMG / SECOR sur les dépenses supplémentaires

Pistes d'optimisation reliées à une meilleure planification des travaux

RECOMMANDATIONS	ACTIONS PROPOSÉES	Projets < 5 M\$	Projets 5-50 M\$	Projets >50 M\$	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE (collaborateurs principaux)
	<p>1.4 Mise en place de mécanismes de contrôle additionnels de validation des documents avant le lancement des appels d'offres et l'émission des addendas, incluant les échéanciers</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Application systématique d'audits de conception des plans et devis ⇒ Application systématique d'un audit de l'échéancier contractuel ⇒ Application systématique d'audits budgétaires <p>⇒ Détermination des étapes ⇒ Instauration des règles dans le SMQ</p>		✓	✓	31 décembre 2014 (>50M\$) 30 avril 2015 (5-50M\$)	DEGP (DETE)
RECOMMANDATION 4. Renforcer l'expertise interne des organismes	<p>2.1 Recrutement des experts dans les différentes sphères d'activités touchant la gestion de projets publics</p>		✓	✓	En continu	DRH
	<p>2.2 Renforcement du contenu de la formation offerte au personnel impliqué dans la gestion de projets publics</p>	✓	✓	✓	En continu	DRH (DEGP-DGSGI)
	<p>2.3 Participation des chargés de projets dans les audits qualité de projets autres que ceux sous leur responsabilité</p>		✓	✓	1 ^{er} septembre 2014	DVI (DRH)

PLAN D'ACTION

Actions proposées suite au rapport KPMG / SECOR sur les dépenses supplémentaires

Autres pistes d'optimisation

RECOMMANDATIONS	ACTIONS PROPOSÉES	Projets < 5 M\$	Projets 5-50 M\$	Projets >50 M\$	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE (collaborateurs principaux)
RECOMMANDATION 5. Revoir les critères d'évaluation des soumissions pour la sélection des professionnels et d'entrepreneurs qui possèdent l'expérience et l'expertise requises aux fins de réalisation d'un contrat	3.1 Mise en place d'un nouveau critère dans les offres de services professionnelles qui tient compte des avis de redressement émis dans le cadre de projets antérieurs de la Société	✓	✓	✓	31 octobre 2014	DGC
EN ATTENTE D'UN CHANGEMENT RÉGLEMENTAIRE POUR PERMISSION DE PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRENEURS OU OCTROI DE CONTRATS AVEC RAPPORT QUALITÉ/PRIX EN CONSTRUCTION						
RECOMMANDATION 6. Revoir certaines méthodes de travail et éléments culturels des organismes en ce qui a trait à la gestion des avenants (ODC)	4.1 Analyse systématique du mode de réalisation des projets ⇒ Développement d'un guide de référence ⇒ Instauration de la règle dans le SMQ		✓	✓	31 décembre 2014	DEGP (DGP-DPAF)
RECOMMANDATION 7. Renforcer les mesures d'imputabilité applicables aux fournisseurs et aux organismes	5.1 Modification des documents contractuels afin que les avis de redressement et les rapports de rendement insatisfaisant émis à des consortiums non organisés aient des répercussions également sur les parties constituantes des consortiums	✓	✓	✓	31 octobre 2014	DGC

PLAN D'ACTION

Actions proposées suite au rapport KPMG / SECOR sur les dépenses supplémentaires

Autres pistes d'optimisation

RECOMMANDATIONS	ACTIONS PROPOSÉES	Projets < 5 M\$	Projets 5-50 M\$	Projets >50 M\$	ECHEANCIER	RESPONSABLE (collaborateurs principaux)
	5.2 Mise en place d'un processus systématique d'analyse interne de toute réclamation de fin de projet	✓	✓	✓	31 décembre 2014	DEGP (DAJ)
	5.3 Évaluation de l'ajout de mesures dissuasives dans les documents contractuels (pénalités ou autres conséquences) <i>Exemples :</i> ▪ Substitution d'une personne-clé ▪ Erreurs ou omissions ▪ Retard dans l'échéancier	✓	✓	✓	31 décembre 2014	DGC (DGP-DAJ)
RECOMMANDATION 8. Baliser le choix des firmes de former des consortiums et justifier la nécessité pour les organismes publics de retenir des consortiums	EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DU SCT POUR ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES					
RECOMMANDATION 9. Favoriser une concurrence accrue dans certains secteurs d'activités et régions du Québec	6.1 Mise en place d'alertes de détection de situations non-concurrentielles	✓	✓	✓	31 décembre 2014	DGC (DGP-DAJ)